

REGULARISATION de la SUBVENTION DEPARTEMENTALE de 22.800 Frs

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 15 Février 1951

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 229 du 7 Février le Receveur Municipal a reçu du Département la somme de 22.800 Francs à titre de subvention à la Commune de Saint-Denis pour venir en aide aux victimes du cyclone des 12 et 13 Janvier 1950.

J'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, de voter, par autotisation spéciale, tant en recettes qu'en dépenses, l'inscription de cette somme au Budget de la Commune pour l'exercice 1950 qui sera versée au Bureau de Bienfaisance de St-Denis.

Le 1er Adjoint ffons de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de M^r le Prefet
St Denis le 8/3/51
pr. le Secre^{te} égal
Le Chef de division
Signé: Gavarini*

*Approuvé
St Denis le 9/3/51
pr. Le Prefet et son deleg
de Secre^{te} égal
Signé: Leroux*